

La gratuité des camps coûterait 12 millions

Ecole obligatoire Le récent arrêt du Tribunal fédéral instaurant la gratuité totale des sorties scolaires inquiète autorités et parents d'élèves



Les camps de ski sont déjà subventionnés, par les stations ou par Jeunesse+Sport. Pas les voyages d'études.

Image: Keystone

Le voyage à Venise de Céline et Matteo, élèves vaudois fictifs de 11^e année, se finance aujourd'hui par des ventes de pâtisseries, une participation des parents et un subside communal. Demain, la visite de la Cité des Doges pourrait être entièrement mise au budget des collectivités publiques. C'est une conséquence du récent arrêt du Tribunal fédéral (7 décembre) rapporté par la RTS, annulant deux dispositions de la nouvelle loi sur l'école obligatoire du canton de Thurgovie, au nom du droit constitutionnel à un enseignement de base gratuit. Ces dernières prévoient la possibilité de faire payer les parents pour des cours d'allemand supplémentaires ou des manifestations

Par Cécile Collet 20.01.2018

Articles en relation

Une enseignante plonge une école vaudoise dans la tourmente

Éducation La maîtresse a été congédiée pour une lourde humiliation infligée à un bambin. L'incident met en lumière un climat dégradé à Oron-Palézieux. [Plus...](#)

ABO+ Par Flavienne Wahli Di Matteo 18.01.2018

«Il faut fermer le préau de l'école de Pâquis-Centre»

Genève La PLR Natacha Buffet-Desfayes a déposé une motion visant à régler les problèmes d'insalubrité. [Plus...](#)

Par Marie Prieur 17.01.2018

Des communes veulent limiter le nombre d'élèves frontaliers

Ecole Bardonnex et Troinex exigent des moyens supplémentaires pour accueillir dans leurs écoles les enfants vivant en France. [Plus...](#)

Par Céline Garcin 27.12.2017

scolaires obligatoires.

Interrogé sur l'impact que cette décision aura au niveau du canton, Alain Bouquet, directeur général de la DGEO (Direction générale de l'école obligatoire), estime qu'il est «double». «Il y a une question de principe – l'école doit-elle vraiment offrir une totale gratuité, jusqu'à financer le matériel pour les camps ou les cours de gym? – mais aussi de budget. Il s'agit là d'un évident report de charges sur les cantons et les communes. Et cet aspect est plutôt de nature à nous inquiéter.»

60 000 élèves en vadrouille

Car le calcul est vite fait. Quelque 92 000 élèves fréquentent l'école obligatoire dans le canton de Vaud et deux tiers environ sont concernés chaque année par un camp, indique Alain Bouquet. «Si l'on chiffre la chose, les frais à la charge des collectivités publiques s'élèveraient à quelque... 12 millions de francs en 2019 (ndlr: 200 fr. en moyenne multipliés par 60 000 élèves)! Elles n'ont actuellement pas cet argent à leur budget.» Et si, alors, l'application de cette décision signait l'arrêt de mort des sorties scolaires? La menace inquiète Pascal Paté, codirecteur de l'association vaudoise de parents d'élèves (APÉ-Vaud), qui précise en introduction que «toutes les mesures prises en faveur d'une éducation pour tous nous paraissent louables». Là où il voit un écueil, c'est que la mesure pourrait à nouveau favoriser ceux qui ont les moyens: les enfants habitant des communes riches ou à même d'assumer ces frais, ou ceux dont les parents possèdent un chalet à la montagne et partent en vacances à l'étranger.

L'ironie vient du fait que cette disparité est aujourd'hui gommée par un système rodé, faisant appel de manière ciblée à des subsides communaux ponctuels et à l'aide de fondations, pour des situations particulières détectées la plupart du temps par l'infirmière scolaire. «À ma connaissance, aucun enfant ne part pas pour des raisons budgétaires», rapporte Alain Bouquet. Le constat est nuancé par Pascal Paté: «Le système fonctionne, mais certains parents préfèrent annoncer leur enfant malade que demander une aide financière. Et puis, les communes sont plus ou moins généreuses et actives.»

Disparité entre communes

À la Ville de Lausanne, par exemple, Raphaël Gerber, chef du Service des écoles, se dit «plutôt serein». «Cet arrêt va dans le sens de la politique développée depuis de nombreuses années par la Ville, très attentive à ce qu'il y ait le moins de reports de charges possibles sur les familles pour tout ce qui ressort de l'école.» La plus grosse commune du canton dispose en effet de nombreuses infrastructures qui permettent de réduire les coûts des camps scolaires, les voyages d'études hors de Suisse étant du ressort du Canton. Mais ce n'est pas le cas de la plupart des communes vaudoises. Et selon Pascal Paté, «la mobilité plus grande des parents fait qu'ils ne comprennent pas les disparités entre communes». Ce qui pourrait encourager certains d'entre eux à refuser de payer davantage que les 16 francs par jour de camp fixés par le TF pour les repas. Alors que le règlement d'application de la LEO prévoit en règle générale 60 francs par jour au maximum. «Cet arrêt sera donc compliqué à appliquer...» soupire Alain Bouquet.

Fini le «génie local»

Le texte des juges de Mon-Repos, considéré par Pascal Paté comme «une grosse bombe dans quelque chose qui fonctionnait» n'a pas que des défauts. «Ce qu'il a de bon, c'est qu'il est clair et permet une harmonisation (ndlr: entre les communes et les cantons suisses). Ce qu'il a de gênant, c'est qu'il oublie le génie local et qu'il risque, si on n'y veille pas, d'avoir des conséquences plus négatives que positives, à savoir la suppression des camps. Très rigide, il uniformise plutôt que d'harmoniser.» (TDG)

Votre avis

Avez-vous apprécié cet article?

Oui

Non